DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°: 2023-02-002

L'an deux mille vingt-trois et le 20 février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escaldes, régulièrement convoqué le 13 février 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Mathieu GARRIGUE, Ludovic THIVOLLE, Laetitia TISSEYRE

Absents:

Mme Emilie BOULET donne procuration à M. Christian PALLARES Mme Virginie SPITZ donne procuration à M. Brice BOUVIER Mme Angélique FOUSTER donne procuration à Mme Laetitia TISSEYRE

Monsieur Quentin FALCOZ a été élu secrétaire de séance.

AIT 2023 – Amélioration énergétique de l'école Louis Clerc

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des devis concernant l'amélioration énergétique de l'école Louis Clerc pour un montant total de 110 000 € HT. Demande l'aíde du Conseil Départemental par le biais de l'AIT 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DEMANDE une aide pour l'amélioration énergétique de l'école Louis Clerc par le biais de l'AlT 2023.

DIT que le plan de financement peut être ainsi fait :

Amélioration énergétique de l'école Louis Clerc 110 0	00 € HT
Participation Conseil Départemental sollicitée 23.55 % 25 9	00 € HT
Participation Etat DSIL/DETR 2023 demandée 46.85 % 51 5	35 € HT
Participation EPCI Fonds de concours demandé 9.60 % 10 5	50 € HT
Autofinancement 20 % 22 0	15 € HT

DONNE tous pouvoirs à M. Le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme.

> Monsieur Le Maire Christian PALLARES

Accusé de réception en préfecture 066-216600056-20230220-202302002-DE Date de télétransmission : 22/02/2023 Date de réception préfecture : 22/02/2023